



MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

REUNION PUBLIQUE (Bilan de la concertation)

LE 21/05/2026
18H30 SALLE GEORGES SPENALE



CONTEXTE ET CADRE GÉNÉRAL

Contexte environnemental national

Les politiques d'urbanisme sont guidées par la loi Climat et Résilience visant la réduction de la consommation des espaces naturels.

Objectifs de la modification du PLU

Adapter le PLU pour concilier développement territorial, qualité de vie et préservation des ressources naturelles.

Concertation et participation publique

La modification du PLU s'appuie sur une forte participation des habitants lors des réunions de concertation.

Sobriété foncière et urbanisation maîtrisée

Limiter l'urbanisation diffuse et maîtriser les droits à construire pour une croissance durable.



OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LA COMMUNE

Souplesse dans l'aménagement

Introduire plus de flexibilité dans l'Orientation d'Aménagement pour répondre à d'éventuels besoins et futurs des habitants.

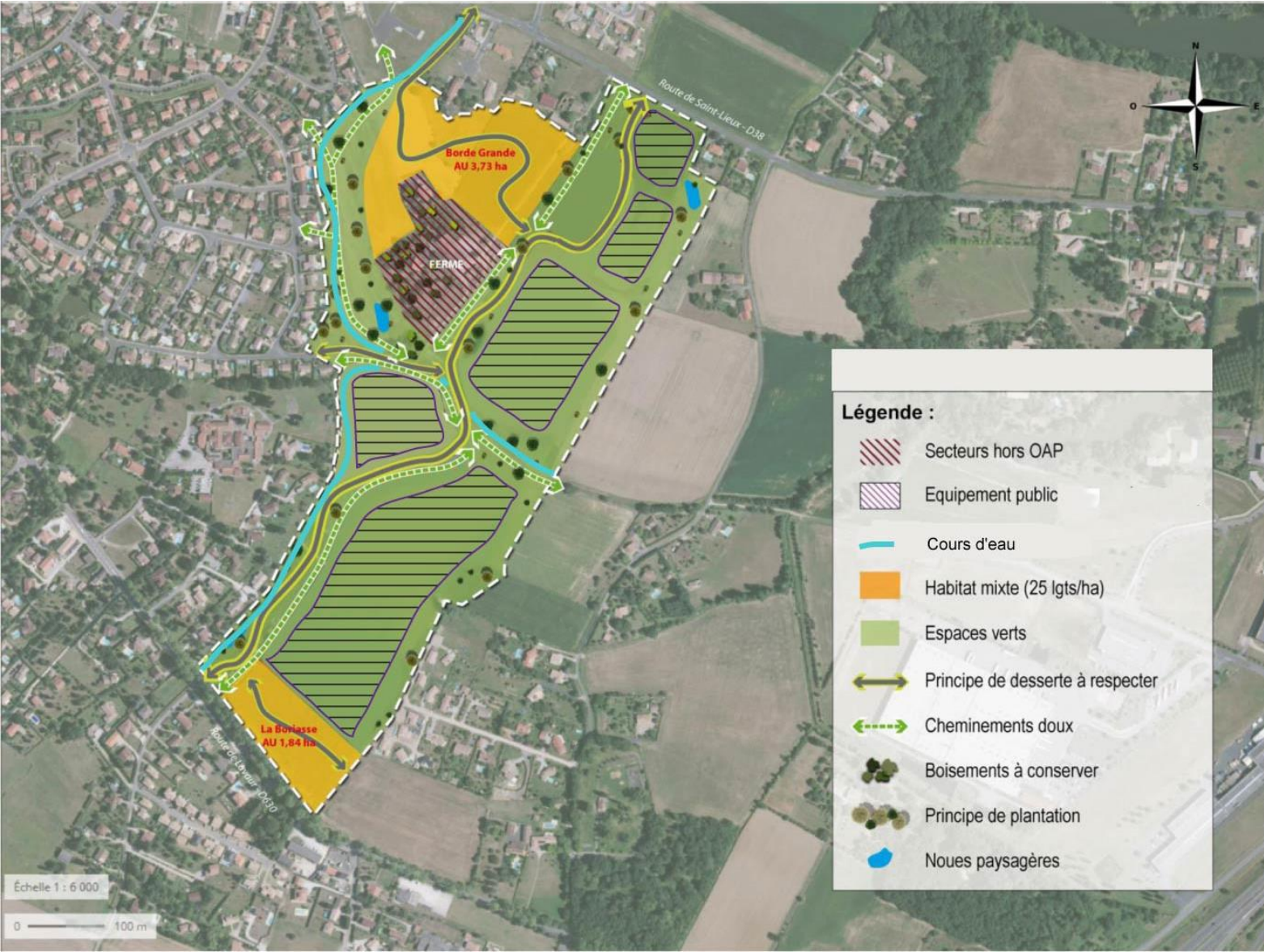
Maîtrise de l'urbanisation

Créer la zone UCa pour encadrer la construction et limiter l'étalement urbain tout en préservant les espaces verts.

Cohérence territoriale renforcée

Améliorer la répartition des équipements publics et anticiper contraintes techniques et environnementales sur la commune.

Évolution de l'OAP : principes généraux



Flexibilité des équipements publics

La notion d'équipements publics s'élargit pour inclure divers projets d'intérêt général sans restriction préalable.

Intégration des contraintes environnementales

L'OAP prend en compte les cours d'eau réglementés pour garantir la protection des milieux naturels dans les projets.

Optimisation de la part de logements

La part de logements passe de 25 % à 30 % pour un meilleur usage du foncier en cohérence avec Schéma de Cohérence Territoriale en cours de révision.

Création de la zone UCa



Évolution réglementaire qualitative

La zone UCa n'étend pas la zone constructible mais modifie qualitativement la réglementation applicable.

Limitation des constructions

Objectif principal : réduire la construction de nouvelles habitations pour limiter la consommation foncière.

Outils réglementaires utilisés

Utilisation de règles comme limitation d'emprise au sol, recul des constructions et préservation des espaces perméables.

Conciliation des intérêts

La zone UCa concilie droits des propriétaires et intérêt général pour une urbanisation maîtrisée.



CONCERTATION ET PARTICIPATION DU PUBLIC

Implication des habitants

Les réunions de concertation ont rassemblé de nombreux participants, montrant l'intérêt des habitants pour l'urbanisme local.

Recueil des contributions

Les échanges ont permis de collecter questions et remarques sur les droits à construire et la protection du cadre de vie.

Enquête publique transparente

Une enquête publique de trente jours permettra de consulter les documents et de formuler des observations facilement.

Dialogue et transparence

La commune s'engage à examiner toutes les contributions dans un esprit de dialogue ouvert et transparent.

BILAN DE LA CONCERTATION

- La concertation du public s'est tenue du 16/04/2026 au 11/05/2026.
- Une quinzaine de contributions écrites ;
- 70 personnes environ présents lors de la 1^{ère} réunion de concertation ;
- 50 personnes environ présents lors de la 2^{ème} réunion de concertation ;

Les participants ont particulièrement insisté sur :

- la **préservation du cadre de vie** ;
- la **maîtrise de la densification** ;
- la **qualité des aménagements (VRD)** ;
- l'**équilibre des équipements publics sur la commune** ;
- les **impacts environnementaux** (eau, biodiversité) ;
- la possibilité de maintenir des **projets familiaux**.



ET ENSUITE ?

- Le bilan de concertation sera présenté au prochain conseil municipal
- Le dossier relatif à la modification du PLU sera transmis aux personnes publiques associées pour avis sur le projet
- L'ensemble des éléments (règlement graphique, règlement écrit) du dossier de modification sera soumis à enquête publique courant septembre 2026.
- Un rapport de l'enquête publique sera réalisé. Le dossier de modification sera ajusté en fonction des remarques émises.
- L'approbation de la modification est projetée en fin d'année.